

COMPTE-RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 08 décembre 2022

* Programme de travaux de Voirie de l'année 2023

L'ADAC 22 a établi une étude financière concernant un programme de travaux de voirie 2023. Le Conseil Municipal a décidé de retenir le programme suivant pour l'année 2023 :
Le détail estimatif est remis aux Conseillers Municipaux.

Cette étude concernant des travaux sur les voies communales suivantes :

- Voie communale n° 5 sur une distance de 403 m
- Voie communale n° 33 sur une distance de 1 000 m.

* Lotissement communal : consultation des entreprises

Un marché à procédure adaptée ouverte a été mis en ligne pour la consultation des entreprises pour la viabilisation du lotissement « Les Coteaux de Poulancré ». Ce marché concerne 3 lots : Voirie, eaux pluviales et eaux usées. L'avis d'appel public à la concurrence est aussi paru dans le Ouest-France du 06/12/2022. La date limite des offres a été fixée au mardi 17 janvier 2023.

* Lotissement communal : consultation des entreprises

Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de deux panneaux « Fleur d'Or 2022 » pour un montant de 1 042,80 euros TTC et de deux panneaux pour signaler le nouveau lotissement pour un montant de 1 008 euros TTC.

* Décisions modificatives au Budget Communal 2022

Le Conseil Municipal a voté plusieurs décisions modificatives au Budget Communal 2022, en raison de l'insuffisance de crédits dans certains articles, pour pouvoir régler les dernières factures de 2022.

* Remboursement à EPF de la maison du Bourg et des frais de démolition

Une subvention DSIL d'un montant de 58 826 € a été perçue pour la maison du Bourg. Elle n'était pas prévue au Budget. EPF devrait nous adresser prochainement sa facture pour le remboursement de l'achat de la maison et une partie des frais de démolition, soit pour une somme avoisinant les 58 000 €.

* Adressage : compte-rendu de l'entretien avec la Poste

Une rencontre a eu lieu en Mairie le 23 novembre avec les services de la Poste. Le Conseil Municipal a décidé de confier aux services de la Poste la procédure et l'accompagnement concernant la dénomination et la numérotation des voies dans la campagne de la Commune.

* Tarifs de location de la Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs de location de la Salle Polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2023, de la façon suivante :

<u>Tarifs de location de la Salle Polyvalente</u>	<u>Commune</u>	<u>Hors commune</u>
Pour les Associations	gratuit	200 €
Location d'une journée par un particulier	110 €	200 €
Location de deux journées par un particulier	130 €	240 €
Réunion	60 €	100 €

Vin d'honneur	60 €	90 €
	+ 15 euros pour les verres	
Forfait chauffage	60 €	60 €
Forfait entretien si ménage non fait	40 € / Heure	40 € / Heure

A chaque location de la salle par un particulier, une caution d'un montant de 400 euros sera exigée. Les autres tarifs pour la casse et la location de la vaisselle n'ont pas été modifiés.